Vos questions / nos réponses

Comment se bloquer des casinos en ligne

Par Psg Postée le 11/11/2023 04:59

> Bonjour je voudrais savoir comment on fait pour se faire bloquer des casinos en ligne

---

Mise en ligne le 14/11/2023

Bonjour,

Les casinos en ligne sont souvent des sites hébergés à l'étranger, ils ne sont pas reconnus en France par l'Autorité Nationale de Jeux (ANJ).

L'ANJ propose sur son site une démarche pour pouvoir faire une demande d'interdiction volontaire aux jeux mais cela ne fonctionne pas pour les casinos en ligne qui ne sont pas agrées par cette instance.

Il existe des outils numériques nommés "bloqueurs de jeux" mais certains sont payant et nous ne connaissons pas leur fiabilité.

Il pourrait être intéressant que vous puissiez vous rapprocher de structures nommées Centres de Soin d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA). Ce sont des lieux où les professionnels du champ de l'addictologie pourraient vous accompagner techniquement pour bloquer les casinos en ligne en vous conseillant les outils adaptés à votre situation. De plus, au-delà des questions techniques, vous pouvez être soutenu et aidé en cas de pratique excessive de jeu ou de perte de contrôle des phases de jeux. Ces professionnels connaissent bien les mécanismes de l'addiction au jeu et la souffrance qui peut en découler.

L'accueil individuel en CSAPA se fait dans un cadre confidentiel et gratuit, sans jugement. L'équipe est généralement composée de médecin addictologue, psychologue, infirmier. Si cette démarche vous convient, vous trouverez en bas de réponse des coordonnées de CSAPA dans le périmètre géographique que vous nous avez indiqué. Nous vous transmettons également pour information le lien vers le site de l'ANJ qui permet de faire une demande d'auto-exclusion vers les opérateurs de jeux agrées.

Si vous souhaitez échanger davantage sur votre situation, n'hésitez pas à contacter un de nos écoutants. Nous sommes accessibles tous les jours, par téléphone au 09 74 74 13 13 (appel anonyme et gratuit) de 8H à 2H du

matin et par le Chat de notre site Joueurs Info Service du lundi au vendredi de 14H à minuit et le samedi et le dimanche de 14H à 20H.

Avec tous nos encouragements à solliciter de l'aide.

Bien cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures

---

CSAPA CICAT 28 - antenne de Dreux

4/6 rue Porte Chartraine
28100 DREUX

Tél : 02 37 46 47 94
Site web : www.cicat.fr/
Secrétariat : Fermeture le lundi, le mardi une fois sur 2 de 10h à 19h ou de 13h à 19h, mercredi de 10h à 18h, jeudi et vendredi de 9h30 à 17h.
Accueil du public : Fermeture le lundi, le mardi une fois sur 2 de 10h à 19h ou de 13h à 19h, mercredi de 10h à 18h, jeudi et vendredi de 9h30 à 17h.
Consultat° jeunes consommateurs : Consultations jeunes consommateurs sur rendez-vous le mercredi de 10h à 17h . Sinon sur les créneaux du CSAPA.

Voir la fiche détaillée

CSAPA - Association Addictions France 27

9 rue Dulong
27000 EVREUX

Tél : 02 32 62 02 21
Accueil du public : Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, jeudi de 13h30 à 19h.
Secrétariat : Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, jeudi de 13h30 à 17h30.

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Demander à etre interdit sur le site de l'ANJ
- Se faire aider